

ID: 019-200066744-20230427-DEC2023042-AI





DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2023-042

du 27 avril 2023

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES »: 111

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

DÉCIDE

ARTICLE 1: DÉSIGNATION

Dans le cadre de la mise en sécurité de quatre déchetteries et notamment celle de Meymac, le marché est attribué à :

RMCL 1 La Gare de Vebret 15240 VEBRET

Pour un montant de 37 067,70 € HT

ARTICLE 2: DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à 1 mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencement des travaux.

ARTICLE 3: AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme, À Ussel, le 27 avril 2023 Le président, Pierre Chevalier